

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4704>



**Education prioritaire. Le
SNES-FSU appelle à
développer les actions pour
augmenter le nombre de REP.
Soyons nombreux au
rassemblement à Paris le
mercredi 17 décembre
(modalités pratiques**

ci-dessous).

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : lundi 15 décembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La récente inflexion concernant la carte de l'éducation prioritaire en Bourgogne ne doit pas se limiter au quartier des Grésilles.

Il y a seulement trois semaines, les responsables du rectorat affirmaient qu'il était inenvisageable que des écoles soient classées ZEP si elles ne dépendaient pas directement d'un collège, lui-même en ZEP.

Et pourtant, la mobilisation exemplaire des familles et des personnels a permis cette victoire.

Le rectorat doit décliner ce changement de cap au niveau des écoles de Chalon (maintenir les groupes scolaires Kergomard et St Exupery, qui dépendaient du collège Jean Zay, fermé en 2009, mais aussi d'étendre le dispositif d'éducation prioritaire aux écoles Maurice Cortot, Anne Franck, Aubépins Nord et Sud, Romain Rolland et Jean Moulin, Clairs Logis, Pablo Neruda et Bourgogne Pierre Vaux.).

Les mobilisations dans les établissements du second degré qui perdent leur label ZEP montrent également que les moyens sont trop contraints. Il est inconcevable que certains établissements sortent de l'éducation prioritaire et que si peu rentrent.

Si l'objet est d'aller vers une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire, des annonces doivent être faites rapidement pour que les collèges (les collèges de Moulins-Engilbert, Lormes et Montsauche-les-Settons, de Fourchambault et d'Imphy, de Briennon et Paul Bert à Auxerre, d'Echenon, Saint Exupéry à Macon et Saint Exupéry à Montceau) ne sortent pas de l'éducation prioritaire.

Le SNES-FSU soutient les mobilisations des personnels et des parents et appelle ceux-ci à manifester à Paris le mercredi 17 décembre à 14h devant le ministère, jour du Comité Technique Ministeriel ou la ministre devrait annoncer la liste des établissements REP.

Le rassemblement a lieu à 14H sur le terre-plein 3 aux Invalides donc métro INVALIDES.

Cortège par rue de Constantine, boulevard des Invalides, rue de Sèvres, bvd Raspail, rue de Grenelle.

La nouvelle carte de l'éducation prioritaire est en cours d'élaboration actuellement : l'arrêté ministériel fixant les nouveaux établissements concernés par ce dispositif devrait paraître à la fin de l'année ou avant le 15 janvier 2015. De 29 établissements ZEP, notre académie passera à 22 REP et 1 REP+. Des sorties sont prévues et les collègues syndiqués de tous les établissements actuellement en éducation prioritaire ont été informés des arbitrages proposés par le rectorat lors de la réunion du 13 octobre dernier.

Pour justifier les sorties, l'administration s'appuie sur le caractère attractif de certains établissements. C'est donc le signe d'une politique d'éducation prioritaire qui porte ses fruits et qu'il convient donc... d'arrêter ! Pour le SNES-FSU, s'il y a nécessité de prendre en compte l'évolution de la situation sociale qui a changé depuis 30 ans en intégrant de nouveaux établissements dans l'éducation prioritaire, la sortie de certains établissements est incompréhensible : en effet, aussi bien sur le plan social que culturel, les zones concernées se sont plus dégradées qu'améliorées et les déterminismes sociaux n'ont pas reculé, bien au contraire.

Pour faire passer la pilule, le ministère s'engage sur le maintien de la prime ZEP pendant 3 ans et un accompagnement de sortie de ZEP en termes de moyens. La précédente carte de l'éducation prioritaire vient de fêter son trentième anniversaire, gageons que l'accompagnement en moyens ne fera pas quant à lui long feu, d'autant que l'engagement de créations de postes dans l'éducation nationale ne tient que jusqu'en 2017 !

Autre point noir, la sortie des écoles élémentaires et maternelles dépendant du réseau du collège de secteur. C'est une catastrophe car si la carte scolaire amène de la mixité dans les collèges, il n'en est pas de même pour le 1er degré.